

**Intervention lors de l'adoption du rapport EPU de l'Algérie**  
**Nations Unies, Genève – 22 septembre 2017**  
**ECPM / LADDH**

Ensemble contre la Peine de mort (ECPM) et la Ligue Algérienne de Défense des droits de l'Homme (LADDH) se félicitent de l'adoption du rapport du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel (EPU) de l'Algérie par le Conseil des droits de l'Homme.

Nos organisations se réjouissent que l'Algérie ait accepté de continuer l'application du moratoire sur les exécutions et la commutation régulière des condamnations à mort.

En 2016, l'Algérie a parrainé et voté en faveur de la Résolution des Nations Unies appelant à un moratoire pour l'application de la peine de mort.

C'est pourquoi nous regrettons profondément que l'Algérie ait simplement noté la plupart des recommandations relatives à l'abolition de la peine de mort y compris celles qui l'invitaient à ratifier le Second Protocole relatif à l'abolition de la peine de mort.

L'Algérie a précisé que « *Ces recommandations n'ont pas emporté l'adhésion du Gouvernement algérien. Si certaines d'entre elles sont en contradiction avec la Constitution algérienne ou attentatoires aux valeurs et aux règles qui cimentent la société algérienne, d'autres le sont en raison de leur formulation impérative voire intrusives.* »

Depuis 1993, l'Algérie applique un moratoire de facto. Cependant, le Code pénal prévoit que certains crimes soient sanctionnés par la peine capitale et les juges continuent de prononcer des condamnations à mort, 60 en 2015 et 50 en 2016.

Convaincus que l'abolition de la peine de mort contribue à promouvoir la dignité humaine et le développement progressif des droits de l'homme, nos organisations appellent l'Algérie à continuer de voter en faveur d'un moratoire universel et à renforcer ses efforts pour aller par étapes vers l'abolition de la peine de mort. Nos organisations invitent la Communauté internationale à l'accompagner sur ce chemin.